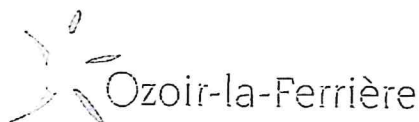


AFFICHÉ
LE 23.1.06.2023.



République Française – Département de Seine et Marne

2023/.....
Parafe

DELIBERATION N°373

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS D'OZOIR-LA-FERRIERE POUR LA PASSATION DE MARCHES DE TELECOMMUNICATIONS.

Entendu l'exposé de Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique ;

Considérant l'intérêt du groupement de commandes pour réaliser des économies d'échelle et rationaliser la passation des marchés publics,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE la mise en place d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour la passation de marchés de télécommunications pour la durée du marché.

PRECISE que la ville d'Ozoir-la-Ferrière est désignée comme coordonnateur du groupement.

AUTORISE Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

La secrétaire de séance,
Christine FLECK



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

Le Maire,
Jean-François ONETO.



Hotel de Ville d'Ozoir-la-Ferrière
13, avenue du Général de Gaulle
BP 149 – 77831 Ozoir-la-Ferrière Cedex

Tel. 01 61 43 35 35
Fax : 01 61 40 33 13
www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-077-2177 035 03-2023 06 09-DELIB_373_2

2023/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
En début de séance :	
Présents :	26
Absents :	9
Pouvoirs :	6
Votants :	32
Convoqués le 2 juin 2023	

CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

SEANCE N°2

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAI

POUVOIRS DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Béatrice LAINÉ	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
Monsieur Malek BENSAI	à	Madame Antoinette JARRIGE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Il est à noter que Monsieur Jean-Claude DEBACKER est arrivé après le vote de la délibération n°1 (Modification de la délibération du 8 février 2023 concernant le zonage d'assainissement des eaux pluviales)*

** Conformément aux dispositions en vigueur il est précisé que Monsieur le maire s'est retiré de la salle pendant les questions relatives aux comptes administratifs (délibération n°9 à la délibération n°12) et à confier la présidence à Madame Josyane MELEARD.*